

(1) Appartement 2 pièces, référence 334 de 41,73m<sup>2</sup>, balcon de 4,50m<sup>2</sup> et parking, situé au 3<sup>e</sup> étage de la résidence Harmonie à Bussy-Saint-Georges (77).  
Conditions en vigueur à compter du 23 Décembre 2016 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 200 000€ , pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 206 000€ avec 6000 d'apport , pour un couple sans enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 30000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 82400€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,42%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 18,54€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 705,21€. Montant total dû de 89288€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 5562€, 1326€ de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 18,54€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit.

Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,33%

-Et un prêt complémentaire de 117600€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 788,44 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,82 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Montant total dû de 143553€ dont 20086€ d'intérêts, assurance de 4234€, 1633 € de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 23,52€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %.

"Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

"

"(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est

acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

(2) Appartement 3 pièces, référence 311 de 64,40m<sup>2</sup>, terrasse de 7,67m<sup>2</sup> et parking, situé au 1<sup>e</sup> étage de la résidence Harmonie à Bussy-Saint-Georges (77). Conditions en vigueur à compter du 23 Décembre 2016 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 250 000€, pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 259 000€ avec 9000 eur d'apport , pour un couple avec un enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 30000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 102000€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,42%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 22,95€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 872,95€. Montant total dû de 110382€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 6886€, 1497€ de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 22,95€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit.

Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,33%

-Et un prêt complémentaire de 148000€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 992,25 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,8 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Montant total dû de 180502€ dont 25277€ d'intérêts, assurance de 5328€, 1897 € de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 29,6€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %.

"Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

"

"(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

(3) Appartement 4 pièces, référence 125 de 85,79m<sup>2</sup>, terrasse de 15,91m<sup>2</sup>, rangement extérieur d'1,50m<sup>2</sup> et parking, situé au 1<sup>e</sup> étage de la résidence Harmonie à Bussy-Saint-Georges (77). Conditions en vigueur à compter du 23 Décembre 2016 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 300 000€ , pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 305 000€ avec 5000 euros d'apport , pour un couple avec deux enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 36000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 120000€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,41%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 27€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 1027€. Montant total dû de 129754€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 8100€, 1654€ de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 27€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit.

Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,33%

-Et un prêt complémentaire de 180000€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 1206,79 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,79 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Montant total dû de 219399€ dont 30743€ d'intérêts, assurance de 6480€, 2176 € de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 36€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %.

"Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

"

"(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.

(4) Appartement 5 pièces duplex, référence 511 de 94,15m<sup>2</sup>m<sup>2</sup>, terrasse de 7m<sup>2</sup>, et parking, situé au 1<sup>e</sup> étage de la résidence Harmonie à Bussy-Saint-Georges (77). Conditions en vigueur à compter du 23 Décembre 2016 susceptibles de variation, réservées aux clients COGEDIM pour un prêt immobilier distribué par LCL.

Exemple de financement d'un montant global de 300 000€ , pour l'acquisition d'un logement en Zone A de 308 000€ avec 8000 d'apport , pour un couple avec trois enfants dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 50000€, composé de :

- un prêt taux Zéro (1) d'un montant de 123200€, d'une durée de 300 mois avec un différé de remboursement de 180 mois. Taux débiteur fixe de 0 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) : 0,41%, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossiers et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 27,72€ puis en 120 mensualités assurance comprise de 1054,39€. Montant total dû de 133197€ dont 0€ d'intérêt, assurance de 8316€, 1681€ de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 27,72€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit.

Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,33%

-Et un prêt complémentaire de 176800€ d'une durée totale de 180 mois, le remboursement s'effectue en 180 mensualités assurance comprise de 1185,34 €. Taux débiteur fixe de 2,15 %. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe : 2,79 %, assurance emprunteur obligatoire, frais de dossier et frais de garantie (type caution mutuelle) compris.

Montant total dû de 215510€ dont 30197€ d'intérêts, assurance de 6365€, 2148 € de frais de garantie, frais de dossier offerts.

Le coût standard de l'assurance (2) obligatoire à souscrire est de 35,36€ par mois et s'ajoute à la mensualité du crédit. Soit un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 0,44 %.

"Offre de prêt sous réserve d'acceptation de votre dossier par LCL agissant en qualité de prêteur.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur est tenu de lui rembourser les sommes versées par l'emprunteur. Voir conditions en agence.

"

"(1) Offre soumise à conditions selon la réglementation du Prêt à taux zéro en vigueur au 01/01/2016. Prêt à taux zéro appelé PTZ ne portant pas intérêt, sous condition de ressources, pour financer une opération immobilière liée à la résidence principale en accession à la première propriété, à savoir l'achat avec ou sans travaux d'un logement neuf ou dans l'ancien si ce dernier est acheté auprès d'un organisme HLM ou sous condition de travaux, ou la construction d'un logement. Les modalités du prêt à taux zéro sont fonction du coût total de l'opération TTC, du nombre de personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement et de leurs ressources, de la localisation du logement (Zonage A, B1 B2 et C). Le remboursement du prêt à taux zéro s'effectue, en fonction des ressources des personnes destinées à occuper à titre de résidence principale le logement. Les durées du prêt s'échelonnent de 20 à 25 ans, avec trois profils de remboursement différents. Chacun des profils de remboursement comporte une période de différé total, respectivement de 5, 10 et 15 ans.

(2) Le coût de l'assurance est établi pour une personne âgée de moins de 36 ans couverte à 100 % à la date de l'offre hors surprime éventuelle pour raisons médicales. La convention AERAS facilite l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant un risque aggravé de santé (plus d'information : <http://www.aeras-infos.fr/cms/sites/aeras/accueil.html>) .L'assurance Décès, Perte totale et irréversible d'Autonomie et Arrêt de travail est assurée par Caci et Caci Non vie et distribuée par Le Crédit Lyonnais. Conditions et événements garantis indiqués au contrat.

Prêteur : Crédit Lyonnais SA au capital de 1 847 860 375 € - SIREN 954 509 741 - RCS Lyon - siège social : 18 rue de la République 69002 Lyon – siège central : 20 avenue de Paris 94811 Villejuif Cedex - inscrit sous le numéro d'immatriculation d'intermédiaire en assurance ORIAS : 07 001878.